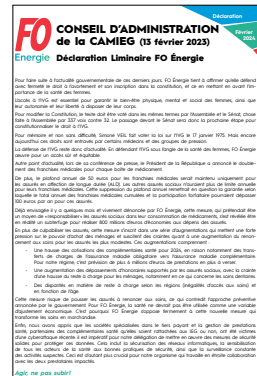


ORDRE DU JOUR

1. Point d'actualité
2. Projet ROC
3. Projet d'ouverture du régime complémentaire aux ayants droit non affiliés à la CAMIEG (information)
4. Résultats de l'enquête de satisfaction 2023 auprès des assurés (information)
5. Remises de gestion CNAM

Déclaration lue en ouverture de séance



1. Point d'actualité

- **Almerys et Viamedis**, partenaires des assureurs de complémentaires santé, dont les Industries Électriques et Gazières (IEG), ont récemment été victimes d'une cyberattaque. Le directeur assure que la Camieg n'a pas été affectée et aucune information sensible n'a été compromise dans les fichiers de la caisse. En complément, les hackers ont ciblé les numéros de sécurité sociale, mais les données de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) n'ont pas été compromises.

La CAMIEG sensibilise son personnel, effectue des contrôles et a sollicité un audit de sécurisation des données par la CNAM. Des mesures correctives ont été mises en œuvre.

- **En ce qui concerne les données comptables**, la CAMIEG nous informe d'une augmentation significative des cotisations, attribuable à l'augmentation du SNB ainsi qu'à celle des taux de cotisation. Cette augmentation représente un montant de plus de 55 millions d'euros, à mettre en parallèle de l'augmentation des remboursements de prestations d'environ 14 millions d'euros. En prenant en compte ces deux éléments, le solde des réserves de la CAMIEG s'élève à 252 millions d'euros.
- **Situation des services** : Tous les résultats sont dans le vert et la plupart d'entre eux dépassent les seuils indiqués dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG)

Cependant, il est crucial de ne pas négliger les situations plus anciennes. Il est impératif de traiter ces dossiers, car leurs enjeux peuvent être significatifs et ne doivent pas être minimisés, surtout face à une baisse du pouvoir d'achat des assurés.

- **Point sur les dépenses du régime (année 2023)**

Nous constatons une tendance haussière des remboursements de soins, avec une augmentation de 14 millions d'euros, principalement due, comme les mois précédents, à un effet prix (déremboursement de l'État) et à un effet volume plus modéré.

Cette augmentation est particulièrement marquée sur les soins hospitaliers. Au cours de cette réunion, nous avons suggéré à la CAMIEG d'établir un lien avec les services de prévention de nos entreprises, afin de comparer les conditions de santé et de sécurité dans nos établissements et les périodes de consommation de ces soins hospitaliers.

D'autre part, nous avons remarqué que les agents prennent de plus en plus conscience de l'importance de leur santé, entraînant une augmentation des demandes de soins. Cette tendance s'explique également par le fait que les agents retardent de moins en moins leurs soins, craignant un reste à charge de plus en plus élevé au fil du temps, notamment en raison des différents déremboursements de l'État.

2. Projet ROC

Pour rappel, ROC est un dispositif technique qui simplifie le tiers payant avec les organismes complémentaires en dématérialisant et standardisant les échanges entre les Établissements de Santé et les Assurances Maladie Complémentaires (AMC).

Les événements marquants de janvier se concentrent principalement sur la préparation des fichiers des bénéficiaires selon les spécifications informatiques requises par l'organisme de tiers payant choisi en 2023, Almerys.

À titre expérimental, en partenariat avec un établissement de santé et avec les assurés résidant autour de l'établissement sélectionné, les premiers tests débiteront. Cette approche permettra d'améliorer progressivement les performances en analysant tous les détails de la montée en production.

En ce qui concerne les futures cartes de tiers payant, elles seront envoyées dans les délais convenus, mais il est possible qu'il y ait une confusion avec la carte de tiers payant de notre complémentaire santé. Notre délégation, FO Énergie, souhaite qu'une communication accompagne les assurés et leur explique la raison pour laquelle ils reçoivent deux cartes de tiers payants. À terme, les assurés auront la possibilité de dématérialiser cette carte.

3. Projet d'ouverture du régime complémentaire aux ayants droit non affiliés à la CAMIEG (information)

Sur ce point, FO Énergie souhaite exprimer sa préoccupation concernant ce projet d'ouverture du régime complémentaire aux ayants droit non affiliés à la CAMIEG. Cette initiative soulève des interrogations légitimes quant aux risques financiers encourus, mais surtout des répercussions d'une telle décision sur le statut de la CAMIEG. Les risques encourus sont restés en suspens depuis le début de la présentation de ce projet.

L'extension du régime complémentaire à des ayants droit non affiliés pourrait entraîner une augmentation des coûts pour l'ensemble des adhérents. Cette mesure risque de fragiliser l'équilibre financier du régime et rendre les réserves de la CAMIEG déficitaires bien avant l'heure annoncée.

Les déremboursements de santé engagés par le gouvernement viennent aussi noircir les projections de la CAMIEG en termes d'équilibre. Et ce sujet des déremboursements n'est pas clos côté gouvernement.

Cette ouverture à un autre statut que celui actuellement en vigueur pourrait remettre en question l'identité même de la CAMIEG et sa mission première au service des agents des IEG.

Pour notre délégation, il est essentiel de garantir la pérennité du régime complémentaire tout en préservant les intérêts et les spécificités de l'ensemble des assurés.

FO Énergie revendique une solution paramétrique permettant aux assurés de la CAMIEG RC seul actuels et à venir de bénéficier de la couverture CAMIEG, dans l'esprit de solidarité qui a amené à construction, tout en préservant notre statut des IEG.

4. Résultats de l'enquête de satisfaction 2023 auprès des assurés (information)

L'enquête de satisfaction 2023 auprès des assurés de la CAMIEG a un taux de retour de 20 %, dont 78,6 % de pensionnés. La satisfaction globale est de 92,8 %, en baisse de 1 % par rapport à l'année précédente. Les résultats montrent des variations notables, avec une baisse de 3,2 % de la satisfaction des remboursements de soins, une progression de 7,9 points dans la gestion administrative des dossiers, une hausse de 14,6 points dans les réclamations, mais une baisse de 9,2 points dans la satisfaction des courriers.

Notre délégation insiste sur la nécessité d'examiner minutieusement les raisons de la baisse de satisfaction liée aux courriers, afin d'identifier les solutions à apporter. Cependant, la CAMIEG nous informe qu'elle ne dispose pas nécessairement du pouvoir pour le faire, car il s'agit des courriers reçus par la CPAM 92.

Concernant les motifs de la diminution de satisfaction sur les remboursements de soins, il est crucial pour FO Énergie d'analyser en profondeur s'il s'agit de réclamations portant sur la gestion des remboursements ou sur les délais de remboursement.

5. Remises de gestion CNAM

FO Énergie a observé que le montant de la CNAM versé à la CAMIEG pour la rémunération de ses activités reste constant pour la période 2023-2027, quel que soit le nombre d'assurés actifs pris en compte.

Cependant, ce montant total des remises de gestion connaît une diminution de plus de 3 millions d'euros, soit une baisse de 12,6 % par rapport à la période précédente de 2018-2022.

Ceci confirme la projection d'une baisse globale et il est souligné l'importance de ne pas sous-estimer les conséquences de cette diminution sur les activités de la caisse. Même en cas d'augmentation du nombre d'assurés de la CAMIEG, les remises de gestion sont limitées par un plafond.

Avant d'être soumis à signature et approbation des ministres de tutelle, ce projet de convention pluriannuelle de gestion doit être voté par le Conseil d'Administration.

Sur ce sujet, la délégation de FO Énergie s'est abstenue. Ce projet n'a pas été adopté par le Conseil d'Administration.

Prochain CA

Le 23 mars 2024